

SÉANCE DU 26 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un, le 26 avril à 19 h 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Mme Isabelle COURTIN.

Présents : Mmes BERDUCAT - BEUNEUX – COURTIN – NOGUÉ - PELUHET - QUESSETTE - MM. BARIAC – IGAU – PRATDESSUS.

Excusés : MM. MACIAS – TRAMONT (Procuration à Mme COURTIN).

Secrétaire de séance : Mme NOGUÉ.

Ordre du jour :

- Extension et renforcement réseau électrique PC 65 473 21 00002,
 - Modification simplifiée PLU,
- DEVIS :
- ONF,
 - Mise à jour cimetière,
 - Goudronnage,
 - Questions diverses.

* * * *

RACCORDEMENT RÉSEAU ÉLECTRIQUE PC 65 473 21 00002

Madame la première adjointe informe le conseil municipal qu'un permis de construire a été déposé le 29 mars 2021 sur les parcelles A n° 1781, 1788 et 1791. Le projet concerne la création de 4 logements individuels à usage d'habitation.

Ces constructions nécessitent une extension et un renforcement du réseau électrique.

Le coût estimatif réalisé par le SDE se décompose de la façon suivante :

- Coût estimatif extension : 6 800.00 €,
- Coût estimatif renforcement : 33 000.00 € qui peut être réduit à 10 % si inscription au programme renforcement 2022.

Après délibération, le conseil municipal **DÉCIDE** :

- de prendre en charge le renforcement du réseau électrique pour un montant de 3 300.00 €, en inscrivant ces travaux au programme renforcement 2021,
- de ne pas financer l'extension de réseau électrique.

MODIFICATION SIMPLIFIÉE PLU

Madame COURTIN, 1^{ère} adjointe, présente le projet à l'assemblée : M. Thomas LEGEAY, responsable de l'entreprise TOM RAFTING (canyoning, rafting...) souhaite acheter le terrain de M. TEYSSIER pour y implanter un bâtiment d'accueil des clients et de stockage de matériels. Monsieur le Maire a donné un avis favorable au projet.

La parcelle se situe en partie en zone agricole et en zone naturelle à vocation touristique ou de loisirs.

Après analyse du projet, il se trouve que le règlement n'est pas adapté au projet, alors que le secteur se prête complètement à cette activité.

Les possibilités sur cette zone sont : construction type camping et parcs résidentiels de loisirs. Ceci n'est pas très cohérent avec la zone qui se trouve en grande partie en zone rouge du PPR. De plus, visuellement ce type de projet ne serait pas approprié en terme d'intégration paysagère puisque cette parcelle se trouve sur un secteur agricole et le long de la route départementale.

Afin de rendre possible la réalisation de ce projet, il faut modifier le règlement actuel de la zone NL pour autoriser les constructions en lien avec les activités nautiques telles que le rafting.

Pour cela, il faut procéder à une modification simplifiée du PLU après accord du conseil municipal.

Après discussion, le conseil municipal estime que la réalisation du PLU, approuvé en 2019, a déjà eu un coût conséquent. L'assemblée **PROPOSE** de réfléchir et d'étudier plus précisément le projet avant de prendre une décision.

DEVIS ONF

Madame COURTIN présente à l'assemblée le devis de l'ONF concernant la création de périmètre pour l'année 2021.

Le devis 'élève à 1 295.12 € HT pour la création de périmètre sur 0.75 km.

Après délibération, le conseil municipal **VALIDE** la proposition et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis sous réserve que les limites communales soient respectées.

MISE A JOUR CIMETIERES COMMUNAU

Monsieur LETILLY, société KOIMÊTÊRION CONSEIL nous propose ses services afin de mettre à jour les cimetières communaux. Sa mission consiste à :

- Réaliser une réunion d'information au public,
- Reprise des concessions abandonnées,
- Mise à jour des concessions,
- Elaboration du registre et des actes de concessions,
- Elaboration des plans des cimetières,
- Mise à jour règlement cimetière.

Cette mise à jour prendrait environ 3 ans afin de respecter les délais réglementaires de reprises des concessions et le devis s'élève à 8 980.57 €.

Cette mise à jour est nécessaire afin d'avoir toutes les bonnes informations pour une bonne gestion des cimetières.

Après délibération, le conseil municipal **VALIDE** le devis de la société KOIMÊTÊRION CONSEIL pour un montant de 8 980.57 € HT et **CHARGE** Monsieur le Maire de signer tout document nécessaire à la réalisation de cette mise à jour des cimetières communaux.

GOUDRONNAGE

Madame COURTIN informe l'assemblée que le conseil départemental nous a accordé une subvention, au titre du FAR 2021, d'un montant de 13 967 €.

Les travaux prévus cette année concerne la fin de la rue de Marque Debat ainsi que le parking rue de la Hourcadette.

Voici les devis réalisés :

- COLAS : 33 244.00 € HT,
- ORTEU : 3 devis distincts pour un total de 35 663.00 € HT,
- MALET : 27 933.00 € HT.

Après délibération, le conseil municipal **DÉCIDE** de retenir le devis de l'entreprise MALET pour un montant de 27 933.00 € HT et **CHARGE** Monsieur le Maire de signer tout document nécessaire à la réalisation des travaux.

QUESTIONS DIVERSES

- **DEVIS REPÉRAGE, DIAGNOSTIC ET RÉALISATION D'INSPECTIONS TÉLÉVISÉES CAMI DE CAMPARIAU ET CHÂTEAU D'EAU ROUTE D'ORTIAC.**

Madame COURTIN propose à l'assemblée d'ajouter un devis de M.DUVAL, AMO ENVIRONNEMENT, à l'ordre du jour. Le conseil municipal donne son accord.

Madame COURTIN présente le devis qui se décompose de la façon suivante :

- Cami de Campariau : tracé du réseau d'assainissement reporté sur nos plans non actualisé. Le but est de connaître l'emplacement exact de la canalisation ainsi que son état.
- Château d'eau : une cavité est apparue en partie arrière.

Le devis s'élève à 2 000.0 € HT.

Après délibération, le conseil municipal **VALIDE** le devis de M.DUVAL, AMO ENVIRONNEMENT, pour un montant de 2 000.00 € HT et **CHARGE** Monsieur le Maire de signer tout document nécessaire à la réalisation des travaux.